



Edition du 14 avril 2015

AIR AUSTRAL

Conditions spéciales Licenciés Fédération Française de Vol Libre

Dans le cadre de son partenariat avec la Fédération Française de Vol Libre, Air Austral met à disposition de ses licenciés des conditions spéciales pour le transport de leurs équipements sportifs sur les vols* de la compagnie.

**Un sac de 20 kg est transporté gratuitement en plus de la franchise bagage.
Dimensions maximum = 180 x 80 x 40 cm**

Il sera demandé lors de l'enregistrement des bagage, la présentation de la carte de licencié de la fédération française de vol libre (ou équivalent si licence étrangère).

Informations et réservations: 0825 013 012 / www.air-austral.com

*applicable sur tous les vols de la compagnie Air Austral à l'exception de ceux opérés en ATR

**Offre non cumulable avec le service Extra bagages (pré commande d'excédents)



AIR AUSTRAL

Air Austral la Compagnie phare de l'Océan Indien

Air Austral, compagnie française née à La Réunion, se positionne comme un acteur majeur de la desserte de l'Océan Indien, entre la France métropolitaine et ses liaisons régionales : Réunion, Maurice, Mayotte, les Comores, Madagascar, les Seychelles ou encore l'Afrique de Sud, la Thaïlande (Bangkok) et maintenant l'Inde du Sud avec l'ouverture de Chennai.

Forte de ses 1000 collaborateurs, la compagnie s'est développée depuis sa création en 1975, jusqu'à se hisser aux standards des meilleures compagnies aériennes internationales.

La compagnie opère entre Paris Charles de Gaulles et la Réunion à raison de 12 vols par semaine et assure des liaisons quotidiennes vers les îles de l'Océan Indien.

Une flotte récente composée de 4 BOEING 777 équipés triclassés pour les vols longs courriers, de 2 BOEING 737-800 et de 2 ATR 72-500 pour les vols régionaux, le confort de ses cabines, les prestations en vol et l'accueil du personnel, sont les atouts majeurs de la compagnie qui composent une qualité de service connue et reconnue.

www.air-austral.com